



COMMUNE  
DE SALVAGNAC

N° 2025.30

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 août à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 10

Votants : 12

Procurations : 2

Absents : 3

**Date de convocation :**

20/08/2025

**Date d'affichage :**

20/08/2025

**Présents :** M. MIRAMOND Bernard, Mme BRUNWASSER Mireille, M. BALARAN Roland, Mme ADDED Régine, M. GERAUD Yves, Mme PRADIER Antoinette, M. CHANEZ Phillippe, Mme ALBAULT Edwige, M. LOGER Maxime, Mme AUBERTIN Sonia,

**Absents ayant donné procuration :** Mme MASSAT Frédérique (procuration donnée à Mme ADDED), M. LECOMTE Olivier (procuration donnée à Bernard MIRAMOND).

**Absents excusés :** M. SEGUIGNES Yannick, Mme LAGARRIGUE Christel, M. ANCILLOTTO François

**Secrétaire de séance :** Mme Régine ADDED

**OBJET : OFFRE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN DU LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne est intéressée pour acquérir une parcelle de terrain sis au lotissement du parc.

La parcelle concernée, le lot n° 11, est cadastrée section n° C2631 et n°C2712, d'une surface totale de 483 m<sup>2</sup>.

L'offre d'achat reçue s'élève à 33 810 €, soit 70€/m<sup>2</sup>, conformément à la délibération n° 2025.19 portant prix de vente des lots du lotissement du Parc.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain pour un prix maximum de 33 810 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an, susdits.

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme et exécutoire,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Bernard MIRAMOND



Régine ADDED